

Délibération n° 2023-14
Informations destinées au portail « Parcoursup » – rentrée 2023

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de la validation des informations destinées au portail Parcoursup pour la rentrée 2023

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les informations destinées au portail Parcoursup au titre de la rentrée 2023, conformément à la pièce jointe, sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 février 2023

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Composante	Champ	Niveau	N° RNCP	Mention	Parcours	Lieu d'enseignement	Capacité d'accueil 2023		Attendus à l'entrée en 1ère année	Critères de sélection des candidats	Mode composition de la commission de recrutement	
							totale	proposée sur PARCOURSUP				
UFR LSH	SHS	L1	24430	HISTOIRE	HISTOIRE	Martinique	80	75	Goût de la discipline et niveau correct	BAC / DAEU etc..	4 membres de la commission	
UFR LSH	SHS	L1	24433	GEOGRAPHIE AMENAGEMENT	Aménagement environnement	Martinique	75	70		BAC / DAEU etc..	Membres de la commission	
UFR LSH	SHS	L1	24433	GEOGRAPHIE AMENAGEMENT	Accès Santé	Martinique	25	20		BAC / DAEU etc..	Membres de la commission	
UFR LSH	SHS	L1	24461	SCIENCES DE L'EDUCATION		Martinique	130	120	Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et	Parcours scolaire-Connaissance du diplôme-Projet Professionnel	Enseignants du diplôme	
UFR LSH		L1		LETTRES	Littératures françaises et francophones Littératures et Arts caribéens	Martinique	320	300		BAC / DAEU etc..	Membres de la commission	
UFR SANTE				PASS	Informatique	Guadeloupe		50				
				PASS	Mathématiques	Guadeloupe		45				
						Martinique		50				
				PASS	Physique, chimie	Guadeloupe		80			Licence ALL	Equipe titulaire en FLE
						Martinique		50				
				PASS	sciences de la vie	Guadeloupe		20			Toute licence	Enseignants du diplôme
						Martinique		50				
				PASS	sciences pour la santé	Guadeloupe		20			M1 Etudes créoles ou autres	Enseignants du diplôme
				PASS	droit	Guadeloupe		70			Licence et professionnels	Enseignants du diplôme
						Martinique		50				
				PASS	économie, gestion	Guadeloupe		60			Licence et professionnels	Enseignants du diplôme
						Martinique		50				
				PASS	science politique	Guadeloupe		70			Licence et professionnels	Enseignants du diplôme
						Martinique		50				
				PASS	STAPS	Guadeloupe		40			Licence et professionnel	Enseignants du diplôme
			PASS	géographie, aménagement	Martinique			21		Licence et professionnels	Enseignants du diplôme	
			PASS	information-communication	Martinique			21		Licence et professionnels	Enseignants du diplôme	
			PASS	science de l'éducation	Martinique			21		Licence	Enseignants du diplôme	
SJE	DEG	L1	24425	Economie gestion	Economie de l'environnement et aménagement du territoire Expertise économique, financière et managériale Préparation aux métiers de l'enseignement (INSPE)	Guadeloupe	300	200			La composition de la commission d'examen des vœux est arrêtée par le Président de l'UA sur proposition du directeur de chaque directeur de composante	
SJE	DEG	L1	24428	Science politique	science politique	Guadeloupe	70	50				
					Science politique - LAS	Guadeloupe	30	25				